

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Le "Bunker" de l'UOB par terre

**INSÉCURITÉ** en cité U. Comme il l'avait annoncé, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a assisté samedi à la destruction de ce repaire de brigands au sein de l'Université Omar-Bongo. Il a annoncé la construction de la Maison des étudiants et des bureaux pour enseignants sur les ruines du site.

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

Le tristement célèbre "Bunker" de l'Université Omar Bongo (UOB) n'est plus. Il a été détruit le samedi 26 octobre dernier, en présence des autorités gouvernementales (le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, les ministres de l'Enseignement supérieur, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, et de la Défense nationale, Rose Christiane Ossouka Raponda). Un acte courageux qui vient mettre un terme à des années de règne de terreur et de grand banditisme à l'UOB. Le chef du gouvernement a annoncé la construction d'une Maison des étudiants et d'un bâtiment destiné à abriter des bureaux des enseignants sur le site.

"Ce que nous avons vu est inacceptable, intolérable. La puissance de l'État va s'affirmer. Cet endroit appelé "Bunker" va être détruit entièrement. Les occupants sans titre vont être chassés", avait déclaré Julien Nkoghe Bekale, une semaine auparavant, en visitant les lieux.

Les équipes du Génie militaire, qui ont procédé à la destruction, sont en pleine opération de démolition des vestiges de ce bâtiment destiné, à l'origine, à l'édification d'une deuxième bibliothèque universitaire. Les travaux n'ayant pas été conduits à leur terme, les fondations sont progressivement devenues vétustes, du fait des intempéries, et se sont transformées en abri pour des personnes s'adonnant à des activités illicites (consommation et vente de drogue, etc.) On se rappelle que le 14 octobre dernier, après une rencontre avec les acteurs de l'Enseignement supérieur, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, y avait effectué une visite surprise et découvert avec stupéfaction l'état de délabrement des lieux et, surtout, pris connaissance des activités qui y étaient livrées. Le chef du gouvernement et sa suite ont ainsi découvert des bottes de chanvre, des armes blanches telles que les ciseaux et des bouteilles, des cigarettes et des canettes de boissons alcoolisées, jonchant le sol. Leurs occupants ayant pris fuite à leur vue.



Le «Bunker» n'est plus désormais qu'un tas de ruines.



Le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale et sa délégation observant la destruction du repaire à bandits de l'UOB.



**Ministère de l'Economie, des Finances et des Solidarités Nationales**

**Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor**

**PROGRAMME : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'INFORMATION**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

<b>Date de lancement</b>	: 21/10/2019
<b>Appel d'offres</b>	: N° 02-2019/ DGCPT/DSI/REFONTE RESEAU
<b>Nom du projet</b>	: Refonte du réseau de télécommunications de la DGCPT
<b>Source de financement</b>	: Budget de l'Etat

**1. OBJET**

Par le présent appel d'offres, la **Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT)** se propose de moderniser l'intégralité des connexions existantes entre le siège de la Trésorerie Générale et les sites distants, en maximisant la solution fibre optique.

**2. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les prestations à fournir sont les suivantes :

- les travaux nécessaires à la réalisation de la connexion des sites,
- la fourniture et l'installation des liaisons de télécommunication,
- les essais et la mise en œuvre des moyens nécessaires pour le contrôle des qualités techniques requises,
- la mise en service avec la garantie de résultat souhaité,
- la fourniture d'une documentation complète,
- le test et la livraison des liaisons.

**3. ALLOTISSEMENT**

Les prestations à réaliser sont réparties en quatre (4) lots tels que spécifiés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. A cet effet, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

**4. PARTICIPATION**

Le présent appel d'offres s'adresse aux candidats exerçant dans le domaine des réseaux de télécommunication et qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité prévues à l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

**5. CRITERES DE QUALIFICATION ET D'EVALUATION**

Les soumissionnaires doivent justifier, aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridique, technique et financière, conformément aux dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics. Leurs offres seront évaluées suivant l'Instruction aux Soumissionnaires n°31.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres.

**6. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 F CFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**Direction des Systèmes d'Information  
immeuble de la DGCPT sis avenue Cour Pasteur  
Tel : 01 79 53 76 / 01 79 53 77  
mail : dsi@tresorpublic.ga.**

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **18/11/2019, à 14h00 mn** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

**8. OUVERTURE DES PLIS**

Les plis seront ouverts, en présence des représentants des soumissionnaires, dans la salle de réunion située au 1er étage du bâtiment annexe de la DGCPT, le **21/11/2019 à 14h30 mn.**

Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques  
**Fabrice ANDJOUA BONGO ONDIMBA**

Le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor  
**Franck Yann KOUBDJE**